

Modification de la *Loi sur la citoyenneté* (2024)

Publiée le 19 décembre 2024

Le projet de loi C-71 a pour but de modifier la *Loi sur la citoyenneté* afin d'accorder la citoyenneté par filiation à toute personne née à l'étranger, que ce soit dans la première génération ou dans les générations suivantes, avant ou après l'entrée en vigueur du projet de loi, pourvu qu'elle ait un parent qui a la qualité de citoyen canadien et qui répond à des critères précis. En outre, il étend la citoyenneté en vertu de l'article 5.1 de la loi à toute personne née à l'étranger et adoptée par un parent citoyen canadien, quelle que soit la date de l'adoption, pourvu que certaines conditions soient remplies. Le projet de loi rétablit également la citoyenneté des personnes qui l'ont perdue en vertu de l'ancien article 8 de la Loi et permet à ceux qui étaient citoyens ou nés d'un parent ou d'un grand-parent qui aurait été citoyen s'il n'était pas décédé, de récupérer leur citoyenneté, sous réserve de certaines exceptions. Enfin, il permet à certaines personnes qui obtiennent la citoyenneté par le biais de ce projet de loi d'y renoncer si elles le souhaitent.

Nous supposons que le projet de loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2025 et que les personnes touchées par le projet feront leur demande au cours de la première année où elles deviennent éligibles¹. Le directeur parlementaire du budget (DPB) estime le coût net total des modifications proposées à la Loi sur la citoyenneté à 20,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026. Le nombre total des personnes touchées est estimé à environ 150 000 au cours de la même période.

¹ Afin de prendre en compte le coût total du projet de loi, nous avons supposé que toutes les personnes touchées par le projet de loi présentent une demande au cours de la première année où elles deviennent éligibles.

Coût sur 5 ans

Millions de dollars

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût total	16,8	1,0	1,0	1,0	1,0	20,8

Coût détaillé sur 5 ans

Millions de dollars

Exercice financier	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	Total
Coût	25,7	1,5	1,5	1,5	1,5	31,7
Recouvrement	-8,9	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-10,9
Coûts totaux	16,8	1,0	1,0	1,0	1,0	20,8

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).
- Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Estimation et méthode de projection

Le coût total du projet de loi C-71 correspond à la somme des coûts de traitement des nouvelles demandes de preuve ou d'attribution de la citoyenneté et des services consulaires additionnels résultant des modifications proposées à la Loi sur la citoyenneté².

Le coût du traitement des nouvelles demandes de preuve ou d'attribution de la citoyenneté et le coût des services consulaires ont été estimés en multipliant le nombre total de personnes qui seraient touchées par le projet de loi par le coût moyen d'une demande de certificat de citoyenneté ou d'attribution de la citoyenneté et le coût moyen des services

² Les personnes à qui la citoyenneté par filiation est accordée feraient une demande de preuve de citoyenneté (certificat de citoyenneté) pour prouver leur nouveau statut. Les personnes adoptées par un citoyen canadien et assujetties à la limitation de première génération demanderaient une attribution de citoyenneté.

consulaires, respectivement³. Le coût moyen d'une demande de certificat ou d'attribution de la citoyenneté et le coût moyen des services consulaires ont été estimés à l'aide des données fournies par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et Affaires mondiales Canada (AMC) respectivement. Les coûts moyens ont été projetés en utilisant le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation du DPB.

Pour estimer le nombre de personnes touchées par le projet de loi, nous avons d'abord estimé le nombre total de personnes qui pourraient potentiellement demander leur citoyenneté avec l'entrée en vigueur du projet de loi. Ensuite, nous avons multiplié ce nombre par un taux de participation pour obtenir le nombre total de personnes touchées par le projet de loi⁴. Ce taux de participation a été estimé à l'aide des données d'IRCC et de Bérard-Chagnon et Canon (2022).

Le nombre total de personnes qui pourraient potentiellement demander leur citoyenneté se compose principalement a) du nombre de Canadiens par filiation nés à l'étranger entre le 15 février 1977 et le 17 avril 1981 et qui ont obtenu leur citoyenneté d'un parent canadien par filiation et n'ont pas demandé à conserver leur citoyenneté avant l'âge de 28 ans; b) des enfants de ces personnes; c) des enfants de Canadiens par filiation qui sont nés après l'entrée en vigueur de la limitation de la citoyenneté de première génération le 17 avril 2009; d) du nombre d'enfants adoptés par des Canadiens par filiation^{5,6,7}.

Pour obtenir le nombre de personnes correspondant à chacune des catégories identifiées ci-dessus, nous avons utilisé les estimations du nombre de Canadiens par filiation vivant à l'étranger en 2016 de Bérard-Chagnon et Canon (2022). Nous avons projeté ce nombre sur la période 1977-2030 en utilisant les données historiques et les projections démographiques de Statistique Canada et en supposant que la population des Canadiens par filiation vivant à l'étranger croît au même rythme que la population canadienne. Nous avons ensuite estimé le nombre d'enfants nés à l'étranger dans la deuxième génération ou les générations suivantes, entre le 15 février 1977 et le 17 avril 1981 ou après la mise en

³ Le coût moyen des services consulaires comprend le coût moyen des services consulaires réguliers et non réguliers. Les services réguliers comprennent l'assistance aux Canadiens disparus, détenus, enlevés, en détresse, blessés ou décédés à l'étranger, ainsi qu'à leur famille et à leurs représentants au Canada ou à l'étranger. Les services non réguliers comprennent l'aide au rapatriement ou au départ assisté des citoyens canadiens et des membres de leur famille immédiate en temps de crise. Le coût moyen des deux services a été estimé en divisant le coût total par le nombre total de citoyens canadiens vivant à l'étranger.

⁴ IRCC ne dispose pas du nombre de personnes qui ont perdu leur citoyenneté, ni du nombre de Canadiens vivant à l'étranger qui ont donné naissance à un enfant.

⁵ D'après nos discussions avec IRCC et AMC, le nombre de personnes nées à l'étranger dans la première génération et qui ont besoin du projet de loi C-71 pour obtenir leur citoyenneté est très faible.

⁶ [Modification de la limite à la première génération en matière de citoyenneté](#)

⁷ Selon la littérature, le nombre de personnes qui ont renoncé à leur citoyenneté dans le passé est très faible et n'a aucune incidence sur le coût du projet de loi.

œuvre de la limite de la première génération en 2009, d'un parent qui a la qualité de citoyen canadien, à l'aide des données démographiques de Statistique Canada⁸. Enfin, nous avons estimé le nombre des personnes adoptées par des Canadiens par filiation en multipliant le nombre total d'enfants de Canadiens par filiation touchés par le projet de loi par le ratio d'adoptés par rapport aux nouveau-nés, estimé à l'aide des données démographiques de Statistique Canada et des données de l'Institut Vanier de la famille (2024)⁹.

Source de l'incertitude

Les données sur les Canadiens vivant à l'étranger sont des estimations, elles comportent donc un certain degré d'incertitude. Par conséquent, le nombre total de personnes touchées par le projet de loi comporte également un certain degré d'incertitude. En outre, le taux de participation peut être influencé par différents facteurs, ce qui pourrait avoir une incidence sur le coût du projet de loi. Aucune autre réponse comportementale n'est attendue.

Note préparée par

Eskandar Elmarzougui, analyste principal

Préparée sous la supervision de

Louis Perrault, directeur par intérim
Govinda Bernier, directeur.

⁸ Les Canadiens par filiation nés à l'étranger entre le 15 février 1977 et le 17 avril 1981 et qui ont obtenu leur citoyenneté d'un parent Canadien par filiation, mais qui ont demandé de maintenir leur citoyenneté avant l'âge de 28 ans, et leurs enfants ont été retirés de l'analyse.

⁹ Nous supposons que les Canadiens par filiation ont le même ratio d'enfants adoptés par rapport aux enfants nés que les Canadiens et que les Canadiens ont, à leur tour, le même ratio d'enfants adoptés par rapport aux enfants nés que les Québécois. La raison en est que seul le Québec dispose de données centralisées sur les adoptions provinciales et internationales dans la province.

Sources des données

Coût moyen d'un certificat ou d'une demande d'attribution de citoyenneté

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Coût moyen des services consulaires

Affaires mondiales Canada (AMC).

Projections de l'indice des prix à la consommation du DPB

Directeur parlementaire du budget

Nombre de Canadiens par filiation vivant à l'étranger au cours de la période 1977-2030

Projections et données sur la population de Statistique Canada et Bérard-Chagnon et Canon (2022), « La diaspora canadienne : estimation du nombre de citoyens canadiens qui résident à l'étranger ».

Nombre d'enfants nés à l'étranger dans la deuxième génération ou les générations suivantes, entre le 15 février 1977 et le 17 avril 1981 ou après la mise en œuvre de la limite de la première génération en 2009, d'un parent qui a la qualité de citoyen canadien

Les données historiques et les projections démographiques de Statistique Canada et l'article de Bérard-Chagnon et Canon (2022), « La diaspora canadienne : estimation du nombre de citoyens canadiens qui résident à l'étranger ».

Taux de participation des personnes touchées par le projet de loi

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et l'article de Bérard-Chagnon et Canon (2022), « La diaspora canadienne : estimation du nombre de citoyens canadiens qui résident à l'étranger ».

Nombre des personnes adoptées par des Canadiens par filiation

Les données historiques et les projections démographiques de Statistique Canada et l'Institut Vanier de la famille (2024), « La famille compte 2024 : La structure des familles ».

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2024

T-LEG-4.0.0f

LEG-2425-015-Mf